



**Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children**  
*Learning to End Abuse*

**Comblent le fossé entre les besoins des survivantes de violence familiale et la réalité des tribunaux de la famille**

Pamela Cross (LL.B.), directrice des services juridiques, Luke's Place Support & Resource Centre for Women & Children  
et  
Linda Baker (Ph.D., C. Psych.), directrice de la formation, Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children

*Financial contribution from*

 Public Health Agency of Canada    Agence de la santé publique du Canada

**Projet Contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures de droit de la famille**

London, Ontario : webinaire du 15 décembre 2020

learningtoendabuse.ca

1



Nous vous demandons de penser aux terres ancestrales sur lesquelles vous vous trouvez. Ensemble, reconnaissons et remercions les peuples autochtones qui, de génération en génération, ont pris soin de ces terres, et célébrons leur force et leur dynamisme. Que les efforts en cours visant à concrétiser la promesse de vérité et de réconciliation dans nos communautés et, en particulier, à rendre justice aux filles et femmes autochtones assassinées et disparues au pays, éclairent nos discussions dans le cadre de ce webinaire et à l'avenir.

2

## **Comblent le fossé entre les besoins des survivantes de violence familiale et la réalité des tribunaux de la famille**

Présenté par Pamela Cross, directrice des services juridiques, Luke's Place Support & Resource Centre for Women & Children dans le cadre du projet Contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures du droit de la famille

Le 15 décembre 2020, de 16 h à 17 h 30



3

## **PARTIE 1 : LES DIFFICULTÉS**



4

## L'accès au tribunal

- La plupart des femmes, en particulier les mères, seront confrontées au droit de la famille au sortir d'une relation violente.
  - Insécurité
  - Difficulté de négocier avec un agresseur
  - L'intimidation et la manipulation sont courantes
- La médiation peut fonctionner, mais elle est souvent inappropriée dans les cas de violence.



5

## L'accès au tribunal (*suite*)

- Obstacles :
  - Peur
  - Traumatisme
  - Manque de connaissances
  - Croyance dans les promesses de l'agresseur
  - Manque de représentation légale
  - Manque de confiance dans le système judiciaire



6

## L'accès au tribunal pendant une pandémie

- Les tribunaux de la famille ne traitaient que les dossiers urgents – aucun nouveau dossier
- Les services des tribunaux sont passés en ligne
- Difficultés d'ordre linguistique et technologique
- Enjeux liés à la sécurité
- Accès restreint aux avocats et à d'autres services liés aux tribunaux
- Difficulté d'obtenir de l'information exacte et à jour sur le fonctionnement des tribunaux en Ontario



Luke's Place publie des mises à jour sur l'état des tribunaux ontariens :  
<https://lukesplace.ca/supporting-women-to-access-family-law-supports-during-covid-19/>



7

## Présentation d'une affaire de violence familiale

- Si elle n'est pas représentée, la survivante pourrait ne pas connaître :
  - Ses droits
  - Ce qu'elle doit chercher à obtenir
  - Le type de preuves à présenter
  - Les voies de droit qui s'appliquent à son cas
- Préoccupations liées à la sécurité lorsque l'ancien conjoint se représente lui-même



8

## Tactiques courantes d'intimidation juridique



- Tactiques courantes des agresseurs :
  - Se représenter soi-même
  - Tentatives répétées de report, non-respect des échéances pour le dépôt des documents, documents incorrects ou incomplets
  - Changer d'avocat à répétition
  - Rencontrer tous les avocats de la collectivité de la femme
  - Introduire des requêtes futiles
  - Refuser de respecter les ordonnances du tribunal



9

## Expériences des survivantes au tribunal de la famille

- Une survivante de violence familiale :
  - est susceptible de rencontrer beaucoup de professionnels peu au fait sur la violence familiale
    - Attitudes dépassées qui blâment la victime
    - La violence conjugale ne leur semble pas pertinente pour déterminer l'intérêt des enfants
  - repart souvent avec une ordonnance de parentage partagé ou de garde conjointe qui permet à l'agresseur de garder le contrôle sur elle



10

## Risques associés à la divulgation d'antécédents de violence familiale

- Risque accru d'augmenter le niveau de violence pour elle ou les enfants
- Si le professionnel estime qu'elle n'a pas pris des mesures appropriées, il pourrait ne pas prendre ses preuves au sérieux ou ne pas accorder autant de poids à son récit de violence
- Il peut être difficile de présenter des preuves « fiables » de violence
- L'agresseur pourrait nier les allégations de violence ou présenter une demande reconventionnelle d'aliénation parentale



11

## RÉPERCUSSIONS DE LA VIOLENCE CONJUGALE SUR LA SANTÉ ET LEUR INCIDENCE SUR LA PRÉSENTATION DEVANT LA COUR

Présenté par Linda Baker, directrice de la formation  
Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children



12

## La violence conjugale a des répercussions sur la santé des survivantes

Elle peut avoir une incidence sur le fonctionnement et le bien-être psychologique, physique, social, émotionnel ou spirituel de la personne.

Cela a notamment des effets sur :

- Les routines quotidiennes
- L'éducation des enfants
- L'emploi
- La stabilité économique
- La santé à long terme



13



Les expériences de violence et les traumatismes sont façonnés par notre situation sociale.

14

## Traumatisme

Exposition à un ou plusieurs événements qui sont vécus comme :

- hors de l'expérience normale
- néfastes sur le plan physique ou émotionnel ou potentiellement mortels
- écrasant la capacité à faire face à la situation

Un traumatisme peut être aigu, chronique ou complexe.

Tout traumatisme peut avoir des effets physiologiques, dont des **changements neurobiologiques et neurohormonaux**.

### Mémoire

Modulation de l'humeur

Sensibilité exacerbée aux facteurs de stress

Activation chronique de la réaction physiologique au stress

Accroissement de la fréquence et de l'intensité des sentiments de peur et d'anxiété

## SSPT et stress traumatique

### Effets potentiels

- Évitement
- Hyperexcitation
- Expériences d'intrusion
- Réponses émotionnelles aux éléments rappelant les événements traumatisants
- Les souvenirs peuvent être enregistrés sous la forme de sensations, de flashes et d'images

Lorsqu'elle est plus fréquente et plus grave, la violence est associée à un plus grand nombre de symptômes de traumatisme.

## Traumatisme cérébral

**1 femme sur 2**  
vivant avec un conjoint  
violent peut être soumise à  
de fréquentes violences  
physiques non signalées ou  
non traitées impliquant la  
tête.  
De telles violences peuvent  
causer un traumatisme  
cérébral.

(Campbell *et al.*, 2018)

### Effets potentiels d'un traumatisme cérébral

- Problèmes de mémoire
- Symptômes physiques
- Sautes d'humeur (colère, dépression)
- Sommeil difficile
- Difficulté à assimiler de nouvelles informations

### La violence et le traumatisme peuvent avoir des effets sur la présentation devant la Cour

- Peut sembler distante, distraite, inattentive
- Présente une mauvaise mémoire; incertitude sur les détails
- Donne de l'information de façon disjointe ou incohérente
- Semble en colère ou hostile; en particulier vis-à-vis du conjoint
- Semble très réactive; affiche d'intenses sautes d'humeur
- Peut ne pas se présenter au tribunal ou ne pas revenir après la suspension de l'audience



**Lorsque la violence conjugale est un facteur et que la violence et le traumatisme ne sont pas compris,**

**on passe de :**

**« Qu'ont subi cette femme et ses enfants, et quel impact cela a-t-il eu sur cette famille? »**

**à :**

**« Qu'est-ce qui ne va pas chez elle et quel impact cela a-t-il eu sur cette famille? »**

**En raison de leurs expériences au tribunal, il arrive souvent que les survivantes :**

- Aient la sensation de ne pas être comprises par la Cour
- Aient la sensation que leurs expériences ne sont pas prises en compte
- Aient la sensation qu'on dénigre les violences qu'elles ont subies
- Se sentent bouleversées, frustrées, désespérées, ou ressentent un stress traumatique et un manque de contrôle plus grands
- Aient l'impression que la Cour met leurs enfants en danger

## PARTIE 2 : DE L'ESPOIR POUR L'AVENIR



21

### Des lois modifiées

- La nouvelle version de la *Loi sur le divorce* entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2021 et contient :
  - Une définition détaillée et élargie de la violence familiale
    - Utilise le vocabulaire du comportement coercitif et dominant
    - Tient compte de la violence à caractère sexuel et psychologique, l'exploitation financière et les menaces ou les actes de violence envers les animaux
    - Il n'est plus obligatoire que l'acte soit de nature criminelle



22

## Des lois modifiées *(suite)*

- La version révisée de la *Loi sur le divorce* comporte également :
  - Une liste complète des facteurs permettant de déterminer si la violence familiale doit être prise en compte ou non
  - Une liste de critères de l'intérêt véritable de l'enfant
  - La suppression du vocabulaire controversé de garde et d'accès, remplacé par « période de parentage » et « responsabilité de la prise de décision »

Le webinaire de Luke's Place fournit davantage de renseignements : <https://lukesplace.ca/explaining-the-new-divorce-act-webinar/>



23

## Lois provinciales

- Le droit de la famille de certaines provinces utilise déjà un vocabulaire similaire.
- Des provinces comme l'Ontario changent leurs lois pour qu'elles concordent avec la version révisée de la *Loi sur le divorce*.
- Les parents non mariés doivent s'appuyer sur les lois provinciales.



24

## Outil du ministère de la Justice



Department of Justice  
Canada

Ministère de la Justice  
Canada

- Le ministère de la Justice met à disposition une ressource pour les conseillers en droit de la famille appelée HELP Identify and Respond to Family Violence (Savoir reconnaître la violence familiale et y répondre)
  - <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/can-peut/can-peut.pdf>



25

## Outil du ministère de la Justice (*suite*)



- Le ministère de la Justice publiera également une autoformation en ligne sur la violence familiale destinée aux praticiens du droit de la famille
- Deux ressources qui amélioreront les compétences, les connaissances et l'aisance des conseillers en droit de la famille, pour des résultats plus favorables pour les survivantes et leurs enfants



26

## Projet de loi C-3



- Récemment adopté par la Chambre des communes
- Impose une formation sur les agressions à caractère sexuel aux nouveaux juges fédéraux
  - Nous espérons une approche similaire au sujet de la violence familiale



27

## Ressources communautaires

- Family Court and Beyond (<https://familycourtandbeyond.ca>)
  - Ressource et site Web pour soutenir les femmes dans leur cause portée devant le tribunal de la famille
  - Fournit de l'information juridique de base, des conseils, des fiches pratiques et des feuilles de travail pour suivre et consigner les plans de sécurité, les preuves, les communications avec les anciens conjoints, etc.
- Webinaires CLEO (<https://lukesplace.ca/resources/webinars/>)
  - Explorent différents aspects d'une cause relevant d'un tribunal de la famille par le prisme de la violence familiale



28

## Ressources communautaires *(suite)*

- Formation de Luke's Place à l'intention des avocats (<https://lukesplace.ca/for-lawyers/accredited-training-for-lawyers/>)
  - Autoformation à l'intention des avocats qui souhaitent obtenir plus d'information sur la représentation des survivantes
  - Accréditée par le Barreau de l'Ontario pour les heures de formation continue



29

## À l'avenir



Le chemin à parcourir est encore long, mais nous avançons petit à petit dans la bonne direction

<https://lukesplace.ca/wp-content/uploads/2013/01/When-Shared-Parenting-and-the-Safety-of-Women-and-Children-Collide.pdf>



30



## L'ESPOIR POINTE À L'HORIZON

31

## Approches tenant compte des traumatismes

Politiques et pratiques qui

- reconnaissent les liens entre les traumatismes, la violence et leurs répercussions négatives sur la santé et les comportements
- sont favorables à la sécurité, au contrôle et à la résilience pour les personnes à la recherche de services liés à des expériences de violence ou qui ont des antécédents de telles expériences

32

## Principales hypothèses de ces approches

- Réaliser l'étendue des répercussions des traumatismes
- Reconnaître les signes et les symptômes des traumatismes
- Réagir en tenant compte des connaissances sur les traumatismes
- Éviter la retraumatisation

(SAMHSA, 2014 : <https://store.samhsa.gov/sites/default/files/d7/priv/sma14-4884.pdf>)

33

« Poches » d'organisations tenant compte des traumatismes



**Children's Mental Health Matters!**

 **Western**  
Centre for Research & Education on  
Violence Against Women & Children

34



**Buts des tribunaux tenant compte des traumatismes :**

Réduire les préjudices, et non traiter les traumatismes

- limiter les menaces perçues
- éviter la retraumatisation

Faire participer pleinement les familles :

- en augmentant la sécurité
- en promouvant la capacité d'agir

(Marsh *et al.*, 2015; SAMHSA, 2013)

 **Western**  
Centre for Research & Education on  
Violence Against Women & Children

35

**Adopter une approche de précaution universelle dans les tribunaux tenant compte des traumatismes :**

- Suppose l'intégration des approches tenant compte des traumatismes dans tous les aspects des politiques et des pratiques pour créer des précautions universelles contre le traumatisme visant à réduire les préjudices et offrir un soutien positif à toutes les personnes qui se présentent devant les tribunaux

 **Western**  
Centre for Research & Education on  
Violence Against Women & Children

36

**Établir une référence : Les consultations/vérifications sur les traumatismes cherchent de l'information sur :**

- La compréhension des traumatismes
- L'engagement des consommateurs
- L'identification des traumatismes
- La connaissance des ressources
- Le milieu judiciaire
- L'usure de compassion

Marsh *et al.*, 2016



Western  
Centre for Research & Education on  
Violence Against Women & Children

37

**Éléments prometteurs en vue d'un tribunal tenant compte des traumatismes :**

- Mobiliser toute l'équipe du tribunal
- Mener de l'intérieur



Western  
Centre for Research & Education on  
Violence Against Women & Children

38

**Éléments prometteurs en  
vue d'un tribunal tenant  
compte des traumatismes :**

- Éducation et formation sur les traumatismes
- Modifications de l'environnement pour limiter la stimulation



**Éléments prometteurs en  
vue d'un tribunal tenant  
compte des  
traumatismes :**

- Le processus doit décrire la vision à tous les intervenants
- Suivi et évaluation des progrès



## Mesures à prendre pour aller plus loin dans cette approche

- ✓ Parvenir à une compréhension commune du traumatisme et de ce qu'implique la prise en compte des traumatismes
- ✓ Accorder la priorité à l'usure de compassion
- ✓ Promouvoir la sécurité grâce à des interactions positives dans le tribunal
- ✓ Offrir des aires d'attente séparées



41

## Contact



[www.vawlearningnetwork.ca](http://www.vawlearningnetwork.ca)



<https://twitter.com/learntoendabuse>  
@learntoendabuse



[www.facebook.com/TheLearningNetwork](http://www.facebook.com/TheLearningNetwork)



[vawln@uwo.ca](mailto:vawln@uwo.ca)



[vawlearningnetwork.ca](http://vawlearningnetwork.ca)

42

